New Nouveau
Brunswick
CANADA

# Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées

***Rapport annuel***
***2012-2013***

**Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées : rapport annuel de 2012-2013**

## Introduction

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente bilatérale qui prévoit un financement fédéral et provincial pour la prestation de programmes et services aux personnes handicapées. Les programmes provinciaux offerts grâce à cette entente chercheront à améliorer l'employabilité et la participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler. Au Nouveau-Brunswick, le ministère Développement social, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère de la Santé et le ministère des Ressources humaines offrent des programmes et des services financés par cette entente.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie entièrement et reconnaît l'importance d'offrir l'aide à l'emploi nécessaire aux personnes handicapées pour s'assurer qu'elles peuvent participer pleinement à toutes les sphères de la société. Cette entente témoigne de l'appui du gouvernement à l'égard des documents *À l'unisson* (1998, 2000) et de son engagement soutenu à faire avancer l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, un principe de base des documents *À l'unisson*.

## Contexte

Le 5 décembre 2003, les ministres responsables des services sociaux ont approuvé le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, qui remplace l'initiative d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH). Le cadre multilatéral réaffirme l'engagement des gouvernements à travailler pour s'assurer que les personnes handicapées peuvent intégrer le marché du travail avec succès. Il a pour but d'améliorer la situation d'emploi des Canadiens et des Canadiennes handicapées en offrant des programmes destinés à améliorer leur employabilité et à accroître les possibilités d'emploi accessibles.

Les programmes et services offerts en application de la présente entente abordent un ou plusieurs des secteurs prioritaires définis dans le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées va dans le sens des objectifs et des principes du cadre multilatéral ainsi que des secteurs prioritaires qui y sont établis.

## Secteurs prioritaires

Dans le cadre multilatéral, les gouvernements fédéral et provinciaux ont défini les secteurs prioritaires suivants :

a. **Éducation et formation professionnelle**
   Améliorer le niveau de l'instruction de base et des études postsecondaires des personnes handicapées, de même que leurs compétences reliées à l'emploi.

b. **Participation à la vie active**
Améliorer la situation sur le marché du travail et l'autonomie des personnes handicapées au moyen d'activités relatives à l'emploi.

c. **Possibilités d'emploi**
Accroître le nombre, la qualité et l'accessibilité des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et les syndicats.

d. **Mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées**
Mieux sensibiliser le public aux capacités et à la disponibilité des personnes handicapées et faire mieux connaître aux personnes ayant un handicap les possibilités qu'offre le marché du travail.

e. **Constituer une base de connaissances**
Élargir la base de connaissances, ce qui contribue à une amélioration constante des politiques et des programmes relatifs au marché du travail pour les personnes handicapées.

## Programmes et services

### Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

***Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF)*** - Faisant partie intégrante du Programme des services d'emploi, les **SSEF** visent les personnes atteintes d'un handicap physique, d'une déficience intellectuelle ou cognitive ou de troubles psychiatriques. Ils permettent aux personnes ayant un handicap d'obtenir un emploi ou de reprendre un travail qui a été interrompu. Les **SSEF** ont pour objectif d'aider les gens ayant un handicap permanent ou une incapacité de longue durée à avoir accès à des possibilités de formation et d'emploi. La composante des **SSEF** offre les services de soutien ci-dessous :

- Allocations de formation;
- Prestations d'emploi;
- Allocations en situation de crise professionnelle;
- Prestations d'adaptation et d'aide;
- Orientation professionnelle et gestion de cas.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 512[1] personnes ont bénéficié de ce programme, 88 d'entre elles ayant obtenu ou conservé un emploi (lorsque le programme ou le service appuie cette activité) au cours de la même période. Les programmes offerts par les **SSEF** se rattachent aux secteurs prioritaires de l'**éducation et de la formation professionnelle** et de la **participation à la vie active** au moyen de mesures de soutien pour la transition à la formation et à l'emploi et de soutien en situation de crise professionnelle.

***Programme d'aptitudes à l'emploi***

Le **Programme d'aptitudes à l'emploi** offre des possibilités en milieu de travail aux personnes ayant un plan d'action-emploi. Le programme est destiné à aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi permanent. Il offre des subventions salariales

[1] 480 participants uniques des 569 interventions

aux employeurs admissibles qui sont prêts et aptes à fournir l'expérience de travail définie dans le plan d'action-emploi de la personne. La durée des placements peut varier selon le plan d'intervention. Les objectifs du **Programme d'aptitudes à l'emploi** sont les suivants :

- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas des possibilités d'acquérir les compétences qui leur permettront d'obtenir un emploi;
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et ayant la possibilité de faire une prospection de carrières à établir un objectif de carrière;
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas à devenir admissibles au Programme de formation et de perfectionnement professionnel, ou faciliter leur accès aux cours de rattrapage scolaire (de la 7e à la 9e année);
- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et faisant face à des obstacles à long terme une expérience de travail qui les aidera à prendre un engagement à l'égard d'un plan d'action-emploi à long terme.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 76[2] personnes ont bénéficié du **Programme d'aptitudes à l'emploi,** et 65 d'entre elles ont terminé un programme ou un service et dont l'intervention comporte des dates précises de début et de fin. Les services offerts par le **Programme d'aptitudes à l'emploi** se rattachent au secteur prioritaire de la **participation à la vie active** en facilitant la transition au marché du travail et la préparation à l'emploi.

***Programme d'accroissement de l'emploi – Composante de la subvention salariale***

Le **Programme d'accroissement de l'emploi** offre des subventions salariales aux employeurs admissibles (entreprises du secteur privé, organismes sans but lucratif ou Premières nations) qui offrent aux clients la possibilité d'acquérir des compétences qui aboutiront à un emploi viable à long terme. Le programme vise aussi à promouvoir le recrutement des diplômés des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Les objectifs du **Programme d'accroissement de l'emploi** sont les suivants :

- Stimuler la création de perspectives d'emploi à long terme dans le secteur privé;
- Aider les personnes sans emploi à obtenir des emplois viables;
- Stimuler le recrutement des groupes cibles identifiés dans la province.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 18 personnes ont participé au **Programme d'accroissement de l'emploi,** 10 d'entre elles ont terminé leur programme ou service avec succès. Le **Programme d'accroissement de l'emploi** se rattache au secteur prioritaire des **possibilités d'emploi** en offrant une aide et des incitatifs financiers aux employeurs.

***Stage d'emploi étudiant pour demain[3] (SEED)***

Le programme **SEED** offre aux étudiants du niveau postsecondaire une expérience de travail grâce aux emplois d'été, aux placements coopératifs et aux possibilités de travail autonome.

Le programme comporte trois composantes : Emplois d'été, qui offre une subvention salariale aux employeurs qui recrutent des étudiants; Esprit d'entreprise pour étudiants, qui offre un prêt

[2] 42 participants uniques des 43 interventions.
[3] Le programme SEED offre aux étudiants de l'expérience de travail à l'aide d'emplois d'été liés à leurs compétences ou à leur éducation.

sans intérêt pour lancer une entreprise d'été; Placements coopératifs, un programme de subvention salariale. Les objectifs du **programme SEED** sont les suivants :

- Offrir aux étudiants un emploi se rapportant à leurs compétences et à leurs études;
- Offrir aux étudiants une expérience entrepreneuriale;
- Offrir aux étudiants une expérience de travail dans un milieu ayant un lien avec leurs compétences et leurs études (placements coopératifs).

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 9 personnes ont participé au programme **Stage d'emploi étudiant pour demain**. Tous les 9 participants ont trouvé un emploi d'été. Les activités offertes par le programme **SEED** se rattachent au secteur prioritaire de la **participation à la vie active** en facilitant la transition au marché du travail et la préparation à l'emploi.

### Ministère de la Santé

***Dépendances*** - Le ministère de la Santé offre un programme de traitement des dépendances dans deux régies régionales de la santé. Le programme a pour objectif général de réduire les coûts humains et économiques des dépendances, grâce à une intervention auprès des personnes, des familles, des employeurs et des partenaires communautaires dans le but de motiver le client à interagir de façon positive avec son environnement et à devenir une personne saine, fonctionnelle et productive. Les services offerts visent à atteindre les objectifs suivants :

- Aider les personnes employées en situation de crise professionnelle à conserver leur emploi;
- Aider les personnes employées qui ne sont pas en situation de crise professionnelle à prévenir une telle crise;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en amorçant le processus de rétablissement et en établissant des objectifs d'emploi.

Au cours de l'année financière allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 1728[4] personnes en tout ont participé au programme et 1215[5] d'entre elles l'ont terminé. Les programmes et les services offerts se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Les ***programmes de consultation externe*** offrent une gamme de services et de programmes aux personnes aux prises avec une dépendance. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes employées à conserver leur emploi;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi;
- Trouver les personnes sans emploi et les aiguiller vers l'agence de placement approprié;
- Effectuer une évaluation biologique, psychologique et sociale qui comprend une évaluation de l'emploi.
- Offrir des services d'orientation professionnelle individuels et de groupe;
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes;
- Fournir des services de suivi.

---

[4] Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.
[5] Congé en cours d'année financière

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 1984[6] personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services relatifs à l'emploi et 220[7] d'entre elles ont terminé un programme. Les programmes et les services offerts par ce programme se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** ainsi que de la **participation à la vie active**.

Les ***programmes résidentiels à court terme*** offrent un traitement intensif de courte durée (de un jour à quatre semaines) aux clients aux prises avec une dépendance qui ont besoin d'une aide plus grande que celle qui est prévue par les services de consultation externe. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes employées à conserver leur emploi;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en menant à bien le processus de rétablissement;
- Offrir des services d'évaluation continue de l'emploi;
- Assurer l'aiguillage des clients vers d'autres agences de placement;
- Offrir des services d'orientation professionnelle individuels et de groupe;
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 134[8] personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services relatifs à l'emploi ou à la formation et 119[9] d'entre elles ont terminé un programme.

Les ***programmes résidentiels à long terme*** offrent des soins résidentiels de longue durée (six mois) aux clients qui sont aux prises avec une dépendance et qui manquent de soutien et de ressources communautaires. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en offrant une orientation professionnelle et en menant à bien le processus de rétablissement;
- Offrir une formation préparatoire à l'emploi;
- Offrir des services d'évaluation continue de l'emploi;
- Assurer l'aiguillage des clients vers d'autres agences de placement;
- Offrir des services d'orientation individuels et de groupe;
- Offrir des programmes éducatifs;
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes;
- Favoriser la participation de la famille, s'il y a lieu.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 147 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service et 64 d'entre elles l'ont terminé. Les programmes et les services fournis se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

---

[6] Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.
[7] Congé en cours d'année financière
[8] Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.
[9] Congé en cours d'année financière

***Les services de santé mentale*** offrent des services dans 14 centres de santé mentale communautaires (des 7 régies régionales de la santé) dans 8 unités psychiatriques des hôpitaux régionaux et dans 2 hôpitaux psychiatriques. Les **services de santé mentale** ont pour objectif général d'aider les gens à mener une vie pleine et satisfaisante dans la collectivité. Ils visent à améliorer, à rétablir ou à maintenir le mieux-être mental et affectif des citoyens.

Des programmes et des services sont offerts dans les domaines suivants :

- Prévention;
- Traitement;
- Réadaptation;
- Maintien;
- Promotion.

Les **services de santé mentale** sont offerts en fonction des éléments du « continuum de l'employabilité », de la préparation à l'emploi à la recherche d'emploi, et au maintien de l'emploi.

Les interventions comprennent ce qui suit :

- Acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne;
- Acquisition d'aptitudes sociales;
- Gestion du stress associé à l'emploi;
- Gestion de cas;
- Aide à la réadaptation;
- Matériel de réadaptation;
- Partenariat avec les organismes communautaires offrant des programmes de formation professionnelle.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 1393[10] personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services liés à l'emploi ou à la formation. De plus, 481 personnes ont terminé un programme ou un service pendant cette période. Par ailleurs, au cours de la même période, 325 personnes ont obtenu un emploi à la suite d'un programme ou d'un service, et 1267 personnes traversant une crise professionnelle ont conservé un emploi. Ces programmes et ces services se rattachent aux secteurs prioritaires **de l'éducation et de la formation professionnelle** de même que **de la participation à la vie active**.

Le ***programme de traitement des psychoses précoces*** s'insère dans un cadre de travail biopsychosocial. L'équipe interdisciplinaire collabore afin de constituer un partenariat avec le client, sa famille et d'autres professionnels participant au traitement. L'intervention vise à traiter les symptômes psychotiques primaires du client. Le recours à des approches pratiques en matière d'éducation et de soutien permet de renforcer l'autonomie des clients et de leur famille et de les aider à faire face au premier épisode d'une maladie psychotique. Le but de l'intervention précoce est de réduire le niveau de perturbation créé par la maladie et de maximiser les possibilités de guérison. Les objectifs du programme de traitement des psychoses précoces sont les suivants :

- Favoriser la détection précoce de la psychose;

[10] Le total tient compte des personnes qui pourraient être comptées deux fois.

- Offrir le meilleur traitement disponible aux personnes atteintes de psychose au stade le plus précoce possible de la maladie;
- Favoriser le rétablissement et la prévention d'une déficience persistante;
- Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de psychose et de leurs familles;
- Établir un modèle des meilleures pratiques pour le diagnostic, le traitement et l'évaluation des psychoses.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 13 personnes ont été admises au programme de traitement des psychoses précoces. À l'avenir, nous tenterons de mesurer les changements à la situation d'emploi des clients entre leur admission au programme et leur congé (le programme dure habituellement deux ans).

Les ***unités psychiatriques pour adultes*** offrent des services d'évaluation, de traitement et de réadaptation aux clients adultes atteints d'un trouble psychiatrique aigu en les hospitalisant ou en leur fournissant un programme de jour. Le programme de jour est une solution ambulatoire pour les clients ayant besoin d'un traitement plus intensif qui peut être offert dans la communauté, mais dont la maladie n'est pas suffisamment grave pour nécessiter l'hospitalisation.

L'objectif est d'évaluer et de traiter le trouble psychiatrique aigu de sorte à prévenir toute autre dysfonction ou chronicité, de réduire les besoins en matière de réadaptation, de promouvoir la gestion de la maladie, de rétablir le niveau de fonctionnement préalable à la maladie et de favoriser une prompte réintégration communautaire.

Les unités offrent des services spécialisés selon un continuum holistique. Les services sont assurés par divers fournisseurs et incorporent des éléments d'emploi. Les programmes visent à aider les clients à gérer les symptômes de leur maladie et à améliorer diverses aptitudes, telles la communication, la résolution des problèmes et l'adaptation, ainsi que leurs aptitudes professionnelles, récréatives et sociales.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 1152 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service offert par le programme des unités psychiatriques pour adultes ou le programme de traitement des psychoses précoces. Ces programmes et ces services se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

## Ministère des Ressources humaines

***Programme d'égalité d'accès à l'emploi*** **(PEAE) (placements d'un an)**

Ce programme offre aux Autochtones, aux **personnes ayant un handicap** et aux membres des minorités visibles un accès égal aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il vise à assurer une meilleure représentation des groupes désignés admissibles dans la fonction publique en aidant les personnes compétentes à obtenir un emploi intéressant et des possibilités d'avancement. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Administrer un fonds de recrutement spécial qui offre une aide financière aux ministères ou aux employeurs des parties I et II qui recrutent des employés en application du programme;

- Tenir un répertoire des Autochtones, des **personnes ayant un handicap** et des membres des minorités visibles à la recherche d'un emploi;
- Fournir des renseignements au personnel des ressources humaines des ministères en vue de la dotation de postes temporaires, de courte durée et permanents s'il y a lieu.

Au 31 mars 2013, 136 personnes handicapées étaient inscrites au **PEAE.** Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 11[11] personnes handicapées ont bénéficié d'un placement d'une durée déterminée (deux ans au maximum) grâce au **PEAE**. En outre, 3 personnes handicapées ont été maintenues en poste au terme de leur placement. Le programme se rattache au secteur prioritaire des **possibilités d'emploi** et à celui qui consiste à **mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées**.

### Ministère du Développement social

**Gestion de cas** - Le ministère offre des services de **gestion de cas** intégrés, complets et individualisés. Les plans d'intervention commencent par une évaluation exhaustive des besoins du client. Ils misent sur les forces des clients et font l'objet de l'accord mutuel de toute l'équipe de gestion de cas. Le ministère offre une gamme variée de prestations et de services parmi lesquels le personnel et les clients peuvent choisir pour répondre aux besoins de ces derniers. Les possibilités de développement de la carrière qui peuvent être incorporées au plan d'intervention comprennent ce qui suit :

- Développement personnel (p. ex. : aptitude à communiquer, création d'un budget, résolution des problèmes et établissement des objectifs);
- Alphabétisation – niveaux de base, intermédiaire et avancée;
- Connaissances informatiques de base;
- Aptitudes à la vie quotidienne;
- Orientation professionnelle;
- Préparation à l'emploi;
- Formation juste à temps;
- Formation en cours d'emploi;
- Prestations spéciales de formation et d'emploi.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 766 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service. De plus, 237 clients ont quitté l'aide sociale au cours de la même période. Ces programmes et ces services se rattachent au secteur prioritaire de **l'éducation et de la formation**.

Le **Centre Père J. Angus MacDonald** est un centre de transition vers une vie autonome qui offre aux jeunes adultes ayant un handicap **physique** la possibilité de connaître la vie communautaire dans un environnement d'apprentissage sécuritaire et positif. Le programme est personnalisé, orienté vers des objectifs et de durée limitée.

Le Centre a pour mission d'offrir aux adultes ayant un handicap physique la possibilité de planifier et de préparer leur intégration à la vie ordinaire en refaçonnant leurs aptitudes à la vie courante et aux relations interpersonnelles. Il constitue une étape intermédiaire entre la vie en établissement et la vie autonome dans la collectivité. Le Centre favorise l'autonomie en offrant

[11] Inclut tous les placements (nouvelles inscriptions et inscriptions de l'année financière précédente).

un environnement positif et permet aux participants d'acquérir les aptitudes à la vie quotidienne nécessaires pour mener une vie indépendante dans la collectivité de leur choix.

De nombreux participants qui ont terminé le programme vivent seuls, déterminent les services de soutien dont ils ont besoin, ont un emploi rémunérateur et sont heureux de faire partie de la communauté.

Le **Centre** offre des interventions et des services aux personnes grâce à un programme de transition qui touche les onze éléments suivants :

Gestion budgétaire
Économie domestique
Activités de la vie quotidienne
Mobilité
Aptitudes professionnelles et éducation
Utilisation de services communautaires
Loisirs
Aptitudes sociales
Communication
Détermination des services
Santé

Au 31 mars 2013, 27 personnes habitaient au Centre Père J. Angus MacDonald. De ce nombre, 21 clients participaient au programme de vie autonome offert par le Centre. Le *programme de vie autonome* a une durée de trois ans. Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 10 nouveaux clients ont été admis au programme et 4 clients ont quitté le Centre. Au 31 mars 2013, les 21 participants en étaient tous à différentes étapes de leur programme individuel.

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, 7 participants ont travaillé activement avec un conseiller en emploi du Conseil canadien de la réadaptation et du travail à divers moments au cours de cette période. Un participant a travaillé avec l'Agence d'emploi communautaire (METS).

De plus, à un moment donné durant cette période,

- 2 participants suivaient des cours au collège;
- 3 participants étaient bénévoles;
- 1 participant a obtenu un emploi.

## Sommaire des dépenses pour tous les programmes et services

| Programme ou service | Dépenses provinciales |
|---|---|
| | |
| **Éducation postsecondaire, Formation et Travail** | |
| | |
| Services de soutien à l'emploi et à la formation | 2 409 994 $ |
| Programme d'aptitudes à l'emploi | 358 022 $ |
| Programme d'accroissement de l'emploi | 132 573 $ |
| Stage d'emploi étudiant pour demain | 41 191 $ |
| | |
| **Santé** | |
| | |
| Services de dépendances | 6 959 795 $ |
| Santé mentale | 2 958 347 $ |
| Unités psychiatriques pour adultes | 1 868 600 $ |
| Programme de traitement des psychoses précoces | 177 996 $ |
| | |
| **Ressources humaines** | |
| | |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi | 401 782 $ |
| | |
| **Développement social** | |
| | |
| Gestion de cas | 300 000 $ |
| Centre Père J. Angus MacDonald | 1 260 608 $ |
| | |
| **Coûts administratifs** | |
| | |
| Éducation postsecondaire, Formation et Travail | 32 988 $ |
| Santé - Dépendances | 192 273 $ |
| Santé - Services de santé mentale | 341 794 $ |
| | |
| **Dépenses totales** | **17 435 963 $** |
| | |

L'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente à frais partagés avec le gouvernement du Canada. Les dépenses totales engagées dans les programmes et les services offerts au cours de l'année financière 2012-2013 s'élèvent à 23 386 811 $. La contribution du gouvernement du Canada atteignant 5 950 848 $ et celle du gouvernement provincial 17 435 963 $.

## Mesure des résultats

**Indicateurs relatifs aux programmes :**

- Nombre de personnes bénéficiant des programmes ou services;
- Nombre de personnes qui terminent un programme ou un service et dont l'intervention comporte des dates précises de début et de fin;
- Nombre de personnes ayant obtenu ou conservé un emploi (lorsque le programme ou le service appuie cette activité).

Il n'existe pas de données sur les indicateurs relatifs aux programmes pour tous les programmes et services compris dans le plan annuel du Nouveau-Brunswick. Les ministères pourraient cependant choisir de rendre compte d'autres indicateurs se rapportant aux programmes et services du plan annuel. Les indicateurs relatifs aux programmes sont présentés dans d'autres sections du rapport et sont accompagnés des descriptions des programmes pertinents.

**Indicateurs sociaux**

- Réalisation des objectifs concernant les études des personnes handicapées en âge de travailler;
- Participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler;
- Revenu d'emploi des personnes handicapées en âge de travailler.

Les données ci-jointes sur les indicateurs sociaux proviennent du gouvernement fédéral et sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). L'EDTR est la première enquête auprès des ménages pouvant fournir des données nationales sur la stabilité du revenu d'une famille ou d'une personne type pendant une période donnée. Elle permet ainsi de se faire une meilleure idée de la nature et de l'étendue de la pauvreté au Canada. Puisque la situation familiale, les études et le contexte démographique peuvent chacun jouer un rôle, l'enquête permet également d'obtenir des informations détaillées sur ces sujets. L'état d'incapacité est signalé par les réponses aux questions portant sur les limitations d'activités au travail et au domicile.

# Annexe A

La section suivante présente des graphiques décrivant les caractéristiques sociales et économiques qui aident à définir toute population, qu'elle soit ait un handicap ou non. Afin de placer dans son contexte la situation socioéconomique des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, ces graphiques comparent certaines variables socioéconomiques des populations des personnes ayant un handicap et n'ayant pas d'handicap, indiquant souvent également une moyenne générale pour le Nouveau-Brunswick. Les caractéristiques de la population active de chaque population sont indiquées, par exemple le pourcentage de personnes qui bénéficient ou non de possibilités d'emploi. Les graphiques montrent également des caractéristiques économiques telles le pourcentage de citoyens qui gagnent un revenu, le revenu annuel moyen, le niveau de revenu des personnes ayant un handicap et n'ayant pas d'handicap, de même que la répartition du revenu entre les deux populations. Les graphiques décrivent aussi le niveau d'instruction atteint par nos citoyens.

Le rapport initial sur l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées reposait sur les données provenant de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), mais les graphiques des récents rapports ont été réalisés à partir de données fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), commandées spécialement de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. L'EDTR est une enquête sur les ménages dont la population statistique inclut tous les Canadiens des dix provinces ne vivant pas dans des établissements, dans des réserves ou dans des casernes militaires. Les échantillons pour l'EDTR sont choisis à même l'Enquête sur la population active (EPA), menée tous les mois, et utilisent donc la même base aréolaire et la même méthode d'échantillonnage stratifié à plusieurs degrés.

Même si les rapports précédents sont fondés sur la même source de données, les modifications apportées aux facteurs de pondération utilisés dans l'EDTR ont produit des estimations différentes pour les données d'une même année. Statistique Canada établit les facteurs de pondération en se fondant sur les modèles de projection démographique conçus par la Division de la démographie. Lorsque les modèles de projection démographique sont mis à jour, cela a des effets sur le calcul des facteurs de pondération. Le modèle de projection démographique comportait des erreurs, ce qui a eu des effets sur le calcul des facteurs de pondération. Les répercussions des modifications apportées à l'échantillonnage et à la pondération sont minimes à l'échelle nationale, mais ils sont plus importants lorsqu'on les applique aux populations plus petites, compte tenu de la plus grande variabilité des échantillons plus limités. Les données concernant les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick sont différentes dans le rapport de cette année, car les dernières données ont été touchées par les modifications apportées au calcul des facteurs de pondération utilisé dans l'EDTR.

Dans ce sondage, les concepts de revenu comprennent ce qui suit : le revenu provenant de la rémunération, le revenu marchand, le revenu total et le revenu net d'impôt. Le revenu provenant de la rémunération comprend les salaires, les traitements et les commissions, y compris ceux des personnes qui travaillent à leur compte. Les gains ne sont qu'un élément du revenu marchand. En général, ce dernier comprend aussi le revenu de placements. Le revenu total comprend le revenu marchand et le revenu des paiements de transfert du gouvernement provenant des différentes prestations fiscales pour enfants, du crédit d'impôt pour la TVH, des paiements du Régime de pensions du Canada (RPC), de l'assurance-emploi (AE), de l'aide sociale, de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) ainsi que

des sommes versées pour les indemnisations des accidents du travail. Le revenu net d'impôt représente le revenu total moins les paiements de l'impôt sur le revenu.

**Situation d'activité des personnes 16 à 64 ans avec incapacité(s) - 2011**

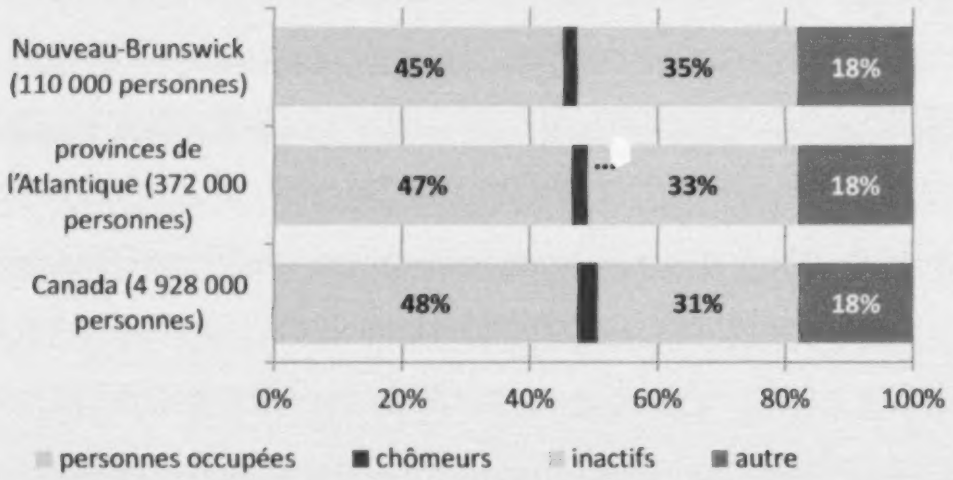


**Situation d'activité des personnes 16 à 64 ans sans incapacité(s) - 2011**

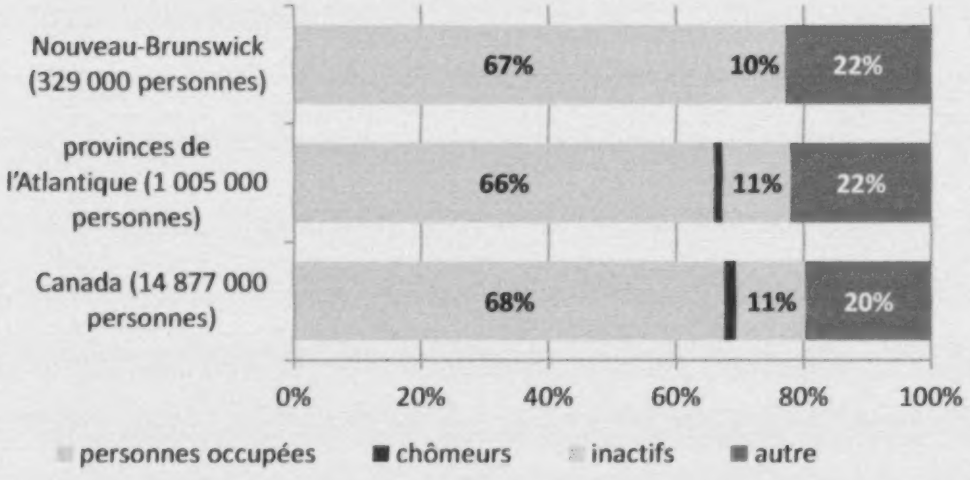

**Revenu individuel moyen des personnes 16 à 64 ans avec incapacité(s), Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

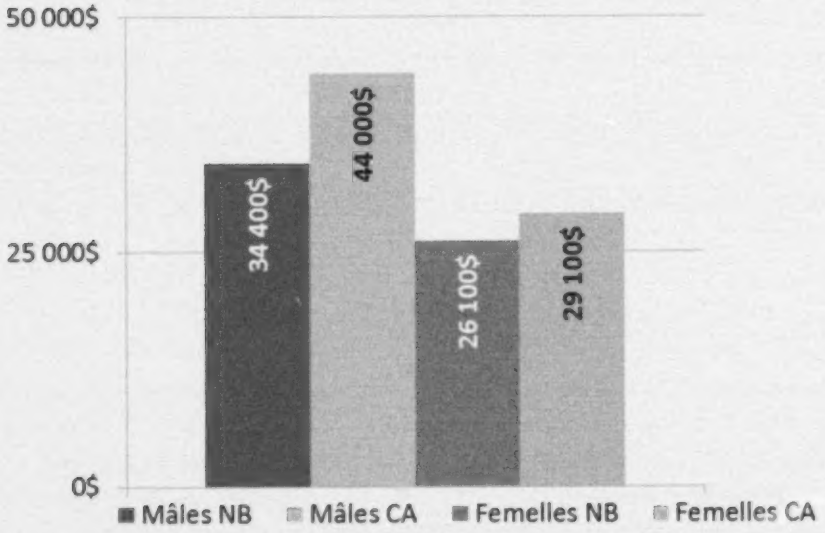


**Revenu individuel moyen des personnes 16 à 64 ans sans incapacité, Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

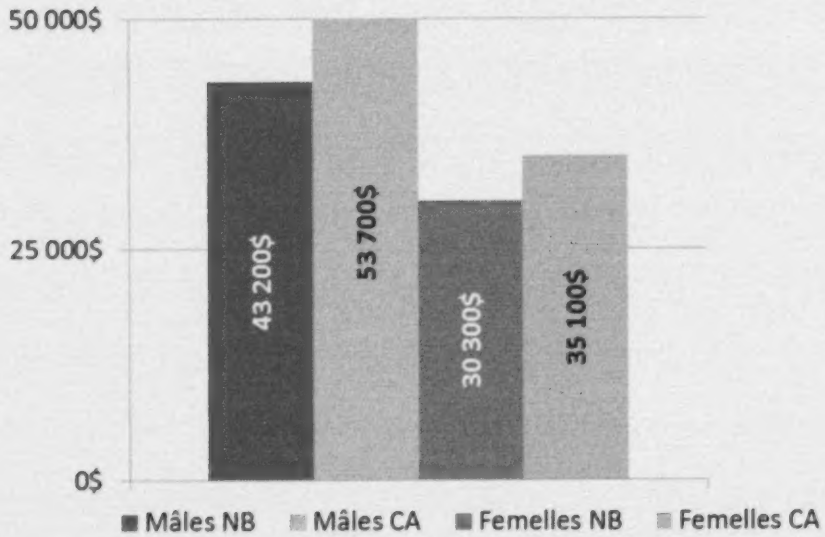

**Statut à l'égard des gains des personnes avec incapacité(s) par groupe d'âge, Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

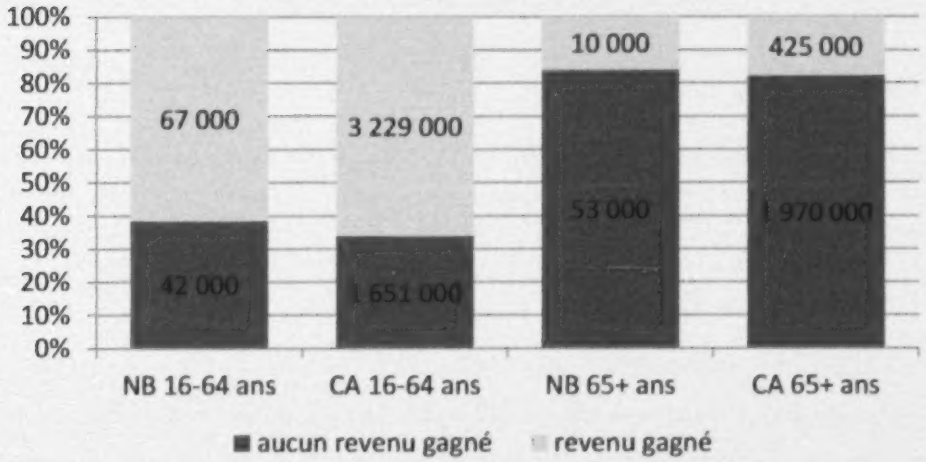


**Statut à l'égard des gains des personnes sans incapacité par groupe d'âge, Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

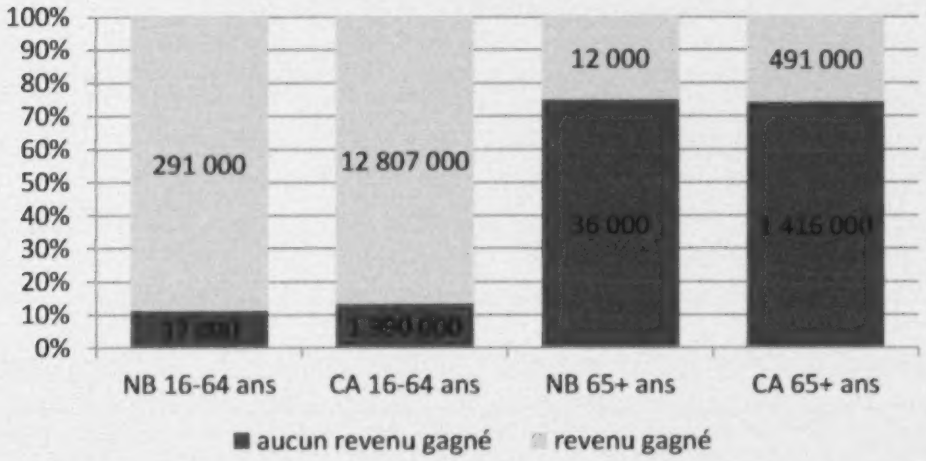

**Répartition des gains parmis salarié(e)s avec incapacité(s)**
**16 à 64 ans, Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

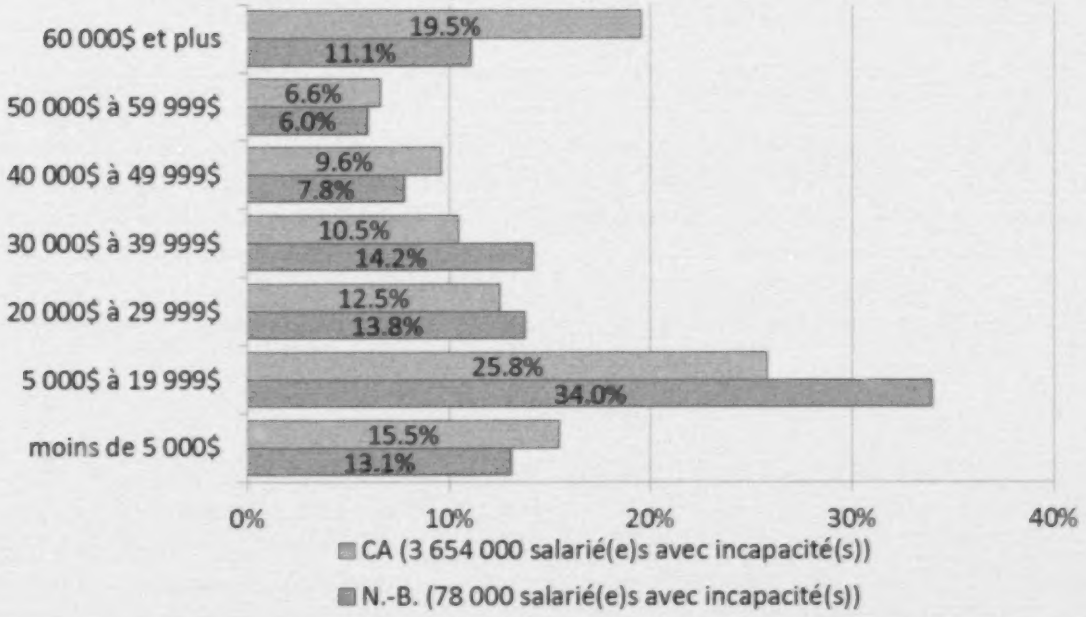


**Répartition des gains parmis salarié(e)s sans incapacité**
**16 à 64 ans, Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

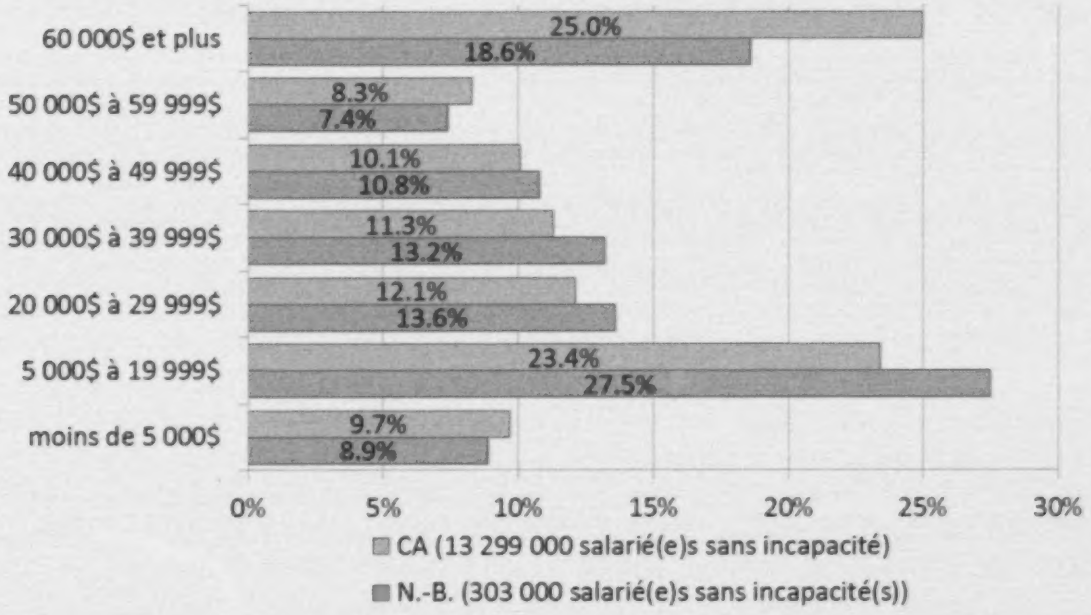

**Revenu moyen des ménages par catégorie d'âge des foyers incluant des personnes avec incapacité(s) Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

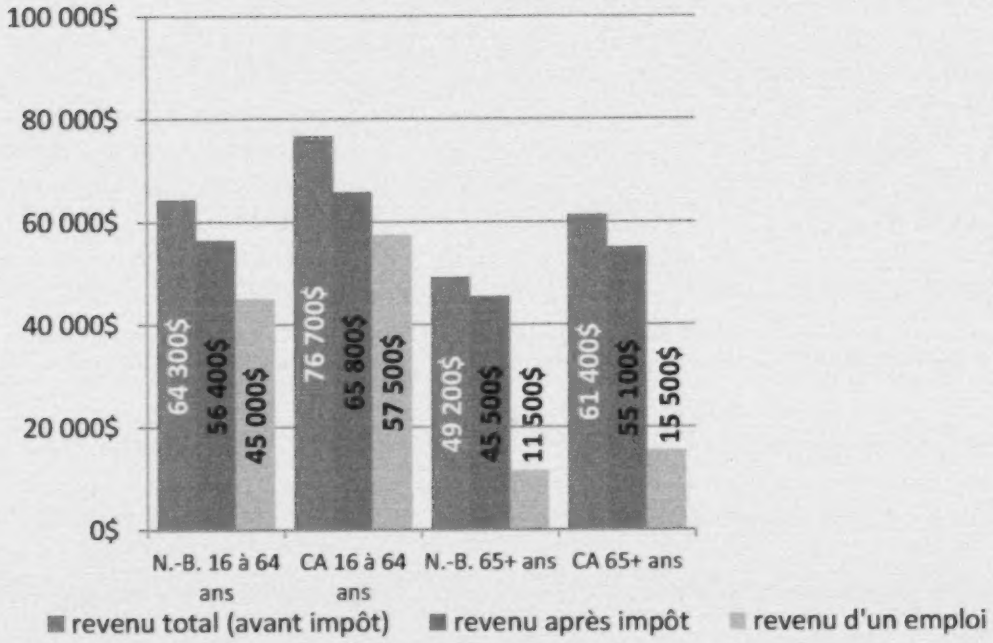


**Revenu moyen des ménages par catégorie d'âge des foyers incluant seulement des personnes sans incapacité Canada et Nouveau-Brunswick, 2011**

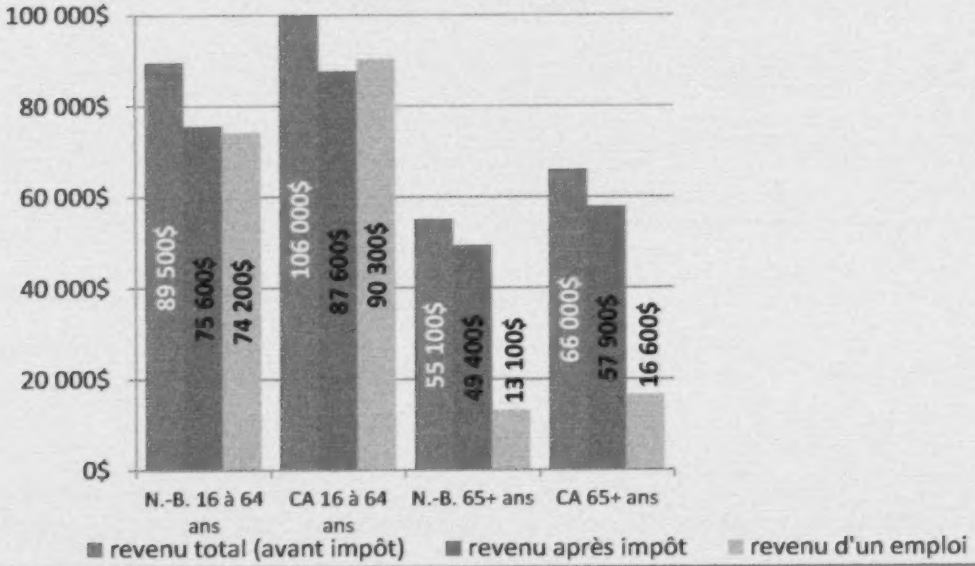

**Sources de revenu des personnes avec incapacité(s) au Canada, 2011**

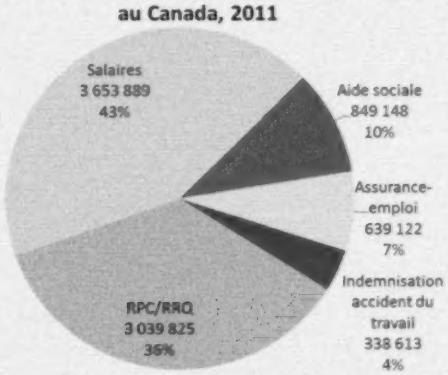


**Sources de revenu des personnes avec incapacité(s) dans les Provinces Atlantiques, 2011**

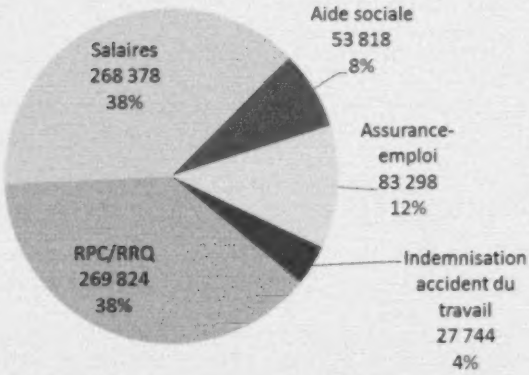


**Sources de revenu des personnes avec incapacité(s) au Nouveau-Brunswick, 2011**

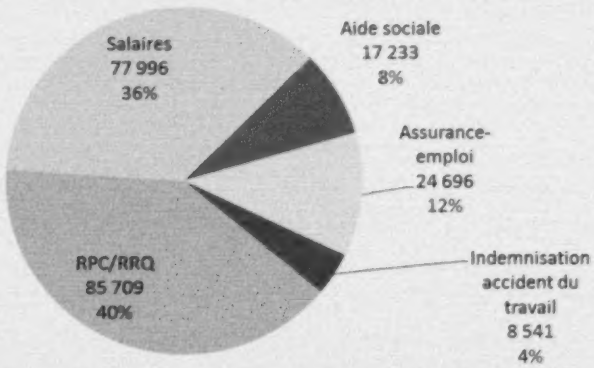

**Plus haut niveau d'instruction atteint des personnes 16 à 64 ans par situation vis-à-vis l'incapacité, Nouveau-Brunswick, 2011**

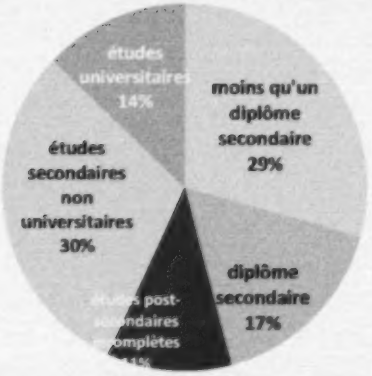


Personnes avec incapacité(s)

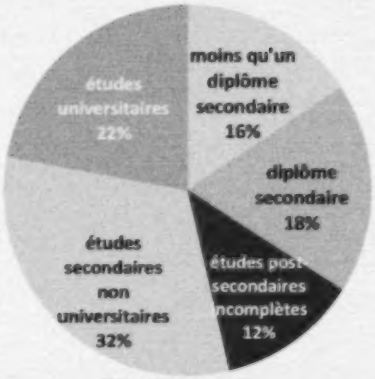


Personnes sans incapacité

**Plus haut niveau d'instruction atteint des personnes 16 à 64 ans par situation vis-à-vis l'incapacité, Canada, 2011**

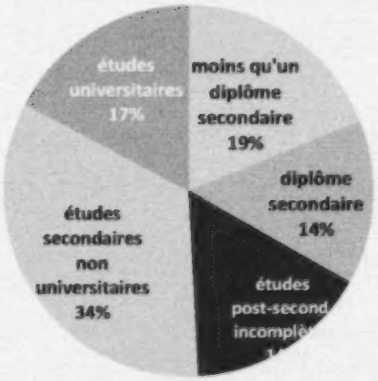


Personnes avec incapacité(s)

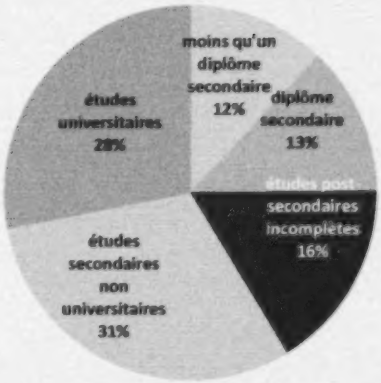


Personnes sans incapacité